RÈGLEMENT PARTICULIER

RUN Les CLAVIER

29 Novembre 2026

8h00 – 17h30

RN1 – Lieu-dit Larose, 97128 GOYAVE

SOMMAIRE

SOMMAIRE....2
Art. 1 – DÉFINITION....3
Art. 2 – CONCURRENTS....3
Art. 3 – CATÉGORIES....4
Art. 4 – ÉPREUVES....4
Art. 5 – ENGAGEMENT....4
Art. 6 – VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES....4
Art. 7 – VÉRIFICATIONS TECHNIQUES....5
Art. 8 – PADDOCK....6
Art. 9 – LE PARCOURS....6
Art. 10 – DÉROULEMENT DE LA COURSE....7
Art. 11 – SÉCURITÉ ET SIGNALISATION....7
Art. 12 – PÉNALITÉS....8
Art. 13 – ENVIRONNEMENT....8
Art. 14 – ASSURANCE....9
Art. 15 – HORAIRES ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE....9
Art. 16 – PRIX....9
Art. 17 – CONTRÔLE DES ÉPREUVES....10
Art. 18 – RÉCLAMATIONS....10
Art. 19 – CONTRÔLES ANTIDOPAGE, D'ALCOOLÉMIE ET DE STUPÉFIANTS....10
Art. 20 – APPLICATION DU RÈGLEMENT....11
Annexe I – Plan du dispositif....12
Annexe II – DÉROULEMENT DES RUNS....14
Annexe III – PLANNING DE LA COURSE....15

ART. 1 – DÉFINITION

L'association KARUKERA RACING TEAM (KRT), affiliée à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), organise une épreuve de la discipline « Dragsters / Runs » : course d'accélération en départ arrêté sur une distance de 402,33 m, inscrite au calendrier de la Ligue Régionale de Motocyclisme de Guadeloupe sous le n° d'épreuve FFM 3021 et comptant pour le championnat de Guadeloupe. Elle se déroulera :

Date	**Dimanche 29 novembre 2026**
Horaires	**8h00 à 17h30**
Adresse	**Lieu-dit Larose, 97128 GOYAVE**
Portion de route concernée	**Sur la RN1** **Entre le PR 38+300 et le PR 41+300**
Durée Fermeture circulation publique	**Fermée de 7h00 à 17h30**

Cette manifestation mettra à l'honneur la famille CLAVIER pour toutes ses années d'engagement de participation aux compétitions motos en Guadeloupe.

La manifestation se déroule conformément au présent règlement particulier, au Code du sport (notamment ses articles R. 331-18 et suivants), au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité (RTS) de la discipline et aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

ART. 2 – CONCURRENTS

Chaque pilote devra avoir atteint, à la date de l'épreuve, l'âge minimum fixé pour sa catégorie à l'article 3 (la limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du pilote) et être titulaire d'une licence compétition nationale (annuelle ou journalière) délivrée par la FFM et en cours de validité. Les titulaires d'une licence annuelle doivent en outre être titulaires du CASM.

Les pilotes mineurs (16 et 17 ans, catégorie Scooters uniquement) devront présenter une autorisation parentale signée et être accompagnés, pendant toute la durée de la manifestation, de leur représentant légal ou d'une personne majeure mandatée par écrit par celui-ci.

Deux pilotes ne peuvent s'engager sur une même machine.

ART. 3 – CATÉGORIES

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie	Cylindrée / définition	Âge minimum	Type de départ
Scooters	Scooters de 49 à 150 cc	16 ans	Drag Race
Dragsters	Dragsters de 49 à 150 cc	18 ans	Drag Race
Street 600	Motos de 600 à 799 cc	18 ans	Drag Race
Street Bike	Motos d'origine de 800 cc et plus	18 ans	Drag Race
Prostock	Motos modifiées, toutes cylindrées	18 ans	Drag Race

Toutes les catégories courent selon le type de départ Drag Race (départ deux par deux). L'âge minimum s'apprécie à la date de l'épreuve.

ART. 4 – ÉPREUVES

7 jours avant la date de l'épreuve, le club organisateur se réserve le droit d'annuler la compétition si un minimum de 20 pilotes (toutes catégories confondues) n'est pas engagé à l'épreuve.

L'organisateur ainsi que le directeur de course se réservent le droit d'annuler la manifestation si les conditions climatiques ne sont pas réunies afin de permettre aux pilotes de concourir dans des conditions de sécurité suffisantes.

ART. 5 – ENGAGEMENT

Le prix de l'engagement par pilote est fixé :

Date	Tarif
Jusqu'au Mercredi 25 novembre 2026 – 12h	**130€**
De Mercredi 25 novembre au Vendredi 27 novembre 2026 – 18h	**150€**

Les inscriptions à l'épreuve seront closes le Vendredi 27 Novembre 2026 à 18h00.

ART. 6 – VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les pilotes, quelle que soit la catégorie, devront se présenter au contrôle administratif qui sera ouvert le samedi 28 novembre 2026 de 14h00 à 17h00.

IMPORTANT : Les licences papiers ne sont plus valables depuis le 24 Février 2026.
Les certificats médicaux hors format FFM ne sont également plus valides.

Chaque participant doit créer son compte sur la plateforme FFM et y uploader son certificat médical format FFM. Il est recommandé de faire cette démarche au plus tard 72 heures (3 jours) avec le Contrôle Technique.

Aux vérifications administratives, le secrétariat assurera le contrôle :

- Des licences FFM 2026 annuelles ou journalières ;
- Du CASM pour les licenciés à l'année et de l'autorisation parentale pour les pilotes mineurs ;
- De la confirmation d'engagement ;

ART. 7 – VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Les opérations de vérifications se dérouleront le samedi 28 novembre 2026 de 14h00 à 17h00 à l'adresse suivante :

CONCEPT MOTORS
Rue Thomas Edison
Z.I JARRY
97122 BAIE-MAHAULT

À cette occasion, seront vérifiés :

- ***PILOTE ET EQUIPEMENT :***
  - Contrôle du casque homologué (norme FIM). Seuls les casques de type intégral sont autorisés
  - Contrôle de la tenue du pilote combinaison d'une seule pièce (cuir ou kevlar homologué FIM), conforme au règlement des courses sur route). Les combinaisons deux pièces sont autorisées si elles sont équipées d'une fermeture éclair rendant solidaire le pantalon et le blouson ;
  - Bottes (Les demi-bottes sont interdites) ;
  - Gants en cuir ;
  - Protection dorsale obligatoire (norme EN 1621-2 ou Label FFM) ;

Charlotte obligatoire pour les cheveux longs.

ART. 8 – PADDOCK

Chaque pilote a le droit à un stand de 3x3m.

Chaque véhicule devra être stationné sur un tapis environnemental.

Chaque pilote a le droit d'être entouré de quatre personnes au sein de son stand.

Chacun des accompagnateurs doit être titulaire d'une licence assistant pilote ou team manager valide.

Les enfants de moins de 12 ans sont interdits dans le paddock.

La consommation d'alcool est interdite au sein du paddock.

Il est interdit de fumer dans le paddock.

Conformément au plan du dispositif de sécurité (annexe I), 6 extincteurs à poudre de 6 kg sont mis en place : 4 au départ (E1 au barriérage paddock / prégrille, E2 au PC course, E3 et E4 sur la ligne de départ), 1 à l'arrivée (E5) et 1 à la zone de parcage des pilotes, en fin de zone de décélération (E6).

ART. 9 – LE PARCOURS

La piste est implantée sur la RN1 fermée à la circulation.

Ses caractéristiques sont les suivantes (voir le plan du dispositif en annexe I) :

- Zone d'accélération : 402,33 mètres ;
- Zone de décélération : 605 mètres, soit plus de 1,5 fois la distance d'accélération ;
- Longueur totale de la piste : 1 007,33 m ;
- Largeur minimum de la piste : 12 m ;
- Sens de course : PR décroissants (direction Basse-Terre) ;
- Départ arrêté, type Drag Race : deux pilotes de front, un pilote par couloir ;
- Prégrille : En amont immédiat de la ligne de départ ;
- Délimitation côté public : glissière de sécurité ; le public est admis uniquement le long du paddock et sur les 200 premiers mètres après le départ, en surplomb derrière la glissière, conformément à l'article 25 des RTS ;
- Retour des pilotes au paddock : en convoi, au pas, encadré par un véhicule de l'organisation. (annexe II).

ART. 10 – DÉROULEMENT DE LA COURSE

La course se déroulera comme suit :

- Une reconnaissance de la piste, non chronométrée : les pilotes parcourent la piste en groupe derrière un véhicule officiel.
- Phase de qualification (runs qualificatifs)
  - Temps chronométré lors de chaque run.
  - Le faux départ n'est pas pris en compte.
  - Un classement par catégorie sera établi en fonction du meilleur temps de chaque pilote.
  - À leur retour les pilotes reçoivent le ticket avec le temps chronométré.
- Éliminatoires
  - Le tableau des éliminatoires est établi automatiquement par le système de chronométrage, pour chaque catégorie, en fonction des temps réalisés lors des qualifications.
  - Toutes les tranches éliminatoires seront réalisées au même moment pour toutes les catégories
  - Les faux départs sont éliminatoires.
  - Le tableau des éliminatoires sera affiché à l'attention des pilotes.
  - À leur retour les pilotes reçoivent le ticket avec le temps chronométré.
- Règlement de compte
  - Les pilotes choisissent entre leurs adversaires
  - Le faux départ constitue une défaite
  - À leur retour les pilotes reçoivent le ticket avec le temps chronométré.

Le départ est donné au moyen de feux de départ couplés à des cellules de chronométrage. En cas de défaillance du système, le départ peut être donné au drapeau par le starter, en dernier recours.

ART. 11 – SÉCURITÉ ET SIGNALISATION

Chaque commissaire de piste dispose de deux drapeaux destinés à informer le directeur de course de l'état de la piste avant chaque départ :

- Drapeau vert : piste dégagée, le départ peut être donné ;
- Drapeau rouge : piste non dégagée (débris, fluide, pilote, véhicule ou personne sur la piste), aucun départ ne doit être donné.

Le directeur de course ne donne un départ qu'après avoir constaté que tous les commissaires de piste présentent le drapeau vert.

Le directeur de course suspend les départs notamment en cas d'accident, de piste souillée (huile, carburant, débris), de pluie, d'intrusion sur la piste ou de départ de l'ambulance pour une évacuation. Aucun départ n'est donné tant que l'ambulance et l'équipe médicale ne sont pas présentes sur le site.

La reprise des départs n'intervient qu'après autorisation du directeur de course, une fois la piste nettoyée et contrôlée par un commissaire de piste et les moyens de secours de nouveau en place. Une liaison permanente est assurée entre la direction de course, les commissaires de piste et le poste de secours.

La présence de toute personne non autorisée sur la piste, en prégrille et en zone de décélération est interdite.

ART. 12 – PÉNALITÉS

Tout manquement au présent règlement, au Code sportif de la FFM ou aux RTS de la discipline peut être sanctionné par le jury de l'épreuve, sur rapport du directeur de course, conformément au Code sportif de la FFM (avertissement, amende, mise hors course, exclusion de la manifestation).

Sont notamment sanctionnés :

- Le non-respect des feux de départ et des consignes des officiels ;
- La circulation à une vitesse supérieure à l'allure du pas dans le paddock et en prégrille, ainsi que toute vitesse excessive lors du retour en convoi ;
- Le burn out en dehors de l'emplacement désigné par la direction de course ;
- La circulation sur la piste en dehors des runs autorisés ;
- Tout comportement antisportif ou dangereux d'un pilote ou de ses accompagnateurs, dont le pilote est responsable.

Le pilote qui ne se présente pas en prégrille à l'appel de sa série peut être déclaré forfait par le directeur de course.

ART. 13 – ENVIRONNEMENT

- Chaque véhicule est stationné sur un tapis environnemental dans le paddock (article 8) ;
- Les opérations de vidange et de ravitaillement sont réalisées au-dessus du tapis environnemental ; les huiles et carburants usagés sont récupérés par les pilotes et ne doivent en aucun cas être déversés sur la chaussée ou dans les fossés ;

- Des produits absorbants sont disponibles au départ, à l'arrivée et en zone de décélération pour traiter tout épanchement de fluide sur la piste ;
- Des sacs poubelles sont répartis sur l'ensemble du site ; chaque pilote laisse son emplacement propre à son départ ;
- L'organisateur procède au nettoyage du site et de la chaussée avant la réouverture de la RN1 à la circulation.

ART. 14 – ASSURANCE

Conformément aux dispositions de l'article R. 331-30 du Code du sport, l'organisateur a souscrit, par l'intermédiaire du cabinet de courtage MARSH, une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants et des officiels. L'attestation d'assurance est jointe au dossier adressé à l'autorité préfectorale et à la FFM.

Les pilotes et officiels licenciés bénéficient en outre des garanties attachées à leur licence FFM.

ART. 15 – HORAIRES ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le briefing est obligatoire pour tous les pilotes. Le déroulement de la manifestation est décrit en Annexe II.

Le planning horaire est présenté en Annexe III.

Après le dernier run, un véhicule de l'organisation ramènera les concurrents au paddock.

ART. 16 – PRIX

Seront récompensés, les trois premiers de chaque catégorie. A savoir :

- Scooters de 49 à 150 cc
- Dragsters de 49 à 150 cc
- Street 600 : motos de 600 à 799 cc
- Street Bike : motos d'origine de 800 cc et plus
- Prostock : motos modifiées

Les pilotes recevront des prix et/ou des coupes lors de la cérémonie de remise de prix.

ART. 17 – CONTRÔLE DES ÉPREUVES

La Ligue Régionale de Motocyclisme de Guadeloupe désignera des officiels.
Le secrétariat du jury sera assuré par le club.

ART. 18 – RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75€.

Pour les réclamations nécessitant un démontage, un chèque de caution supplémentaire de 150 € pour un moteur 2T ou de 300 € pour un moteur 4T devra être remis ; il sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

Une réclamation doit être déposée :

- Avant le commencement des opérations de vérification pour une réclamation contre la distance annoncée pour un parcours ou pour l'une des clauses figurant au règlement particulier ;
- Immédiatement après la fin des opérations de vérification pour une réclamation contre une décision prise par un commissaire technique ou tout ce qui concerne le pesage ou les vérifications et la qualification des concurrents.

Dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats pour une réclamation contre :

- Une décision prise par un officiel de la course ;
- Une erreur ou une irrégularité commise au cours de la compétition par un concurrent ou un assistant ;
- Le classement d'une course.

En cas de conditions météorologiques défavorables (pluie) le Directeur de Course pourra annuler la compétition.

ART. 19 – CONTRÔLES ANTIDOPAGE, D'ALCOOLÉMIE ET DE STUPÉFIANTS

Des contrôles antidopage peuvent être diligentés à tout moment de la manifestation, conformément aux articles L. 232-1 et suivants du Code du sport, sous l'autorité de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Tout pilote désigné est tenu de s'y soumettre.

Des contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants peuvent également être réalisés conformément au Code sportif de la FFM. Tout résultat positif entraîne l'exclusion immédiate de la manifestation, sans préjudice des sanctions disciplinaires.

ART. 20 – APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le Jury de l'épreuve, conformément aux dispositions du code sportif national de la F.F.M.

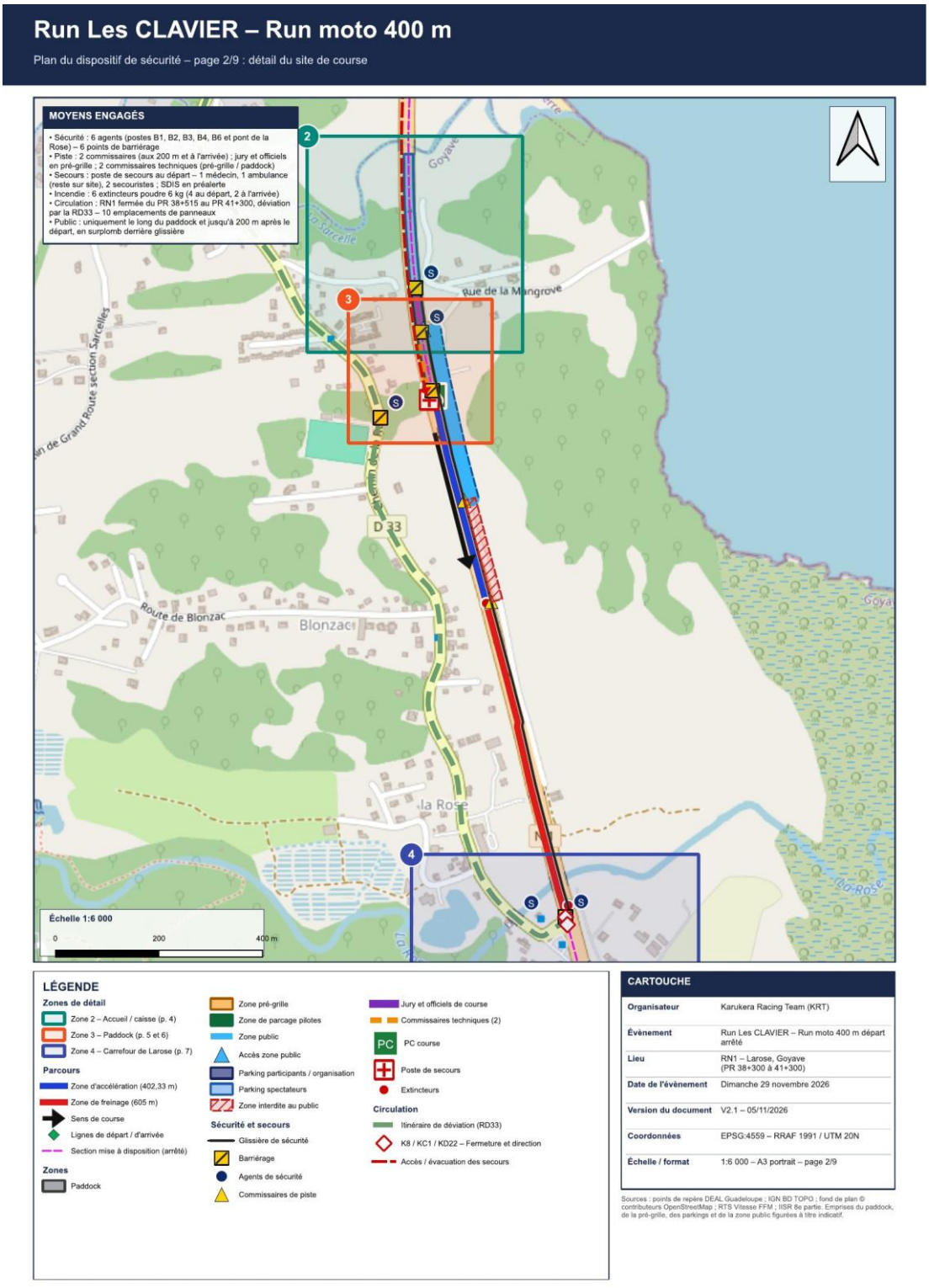


Président du Karukera Racing Team

ANNEXE I – PLAN DU DISPOSITIF

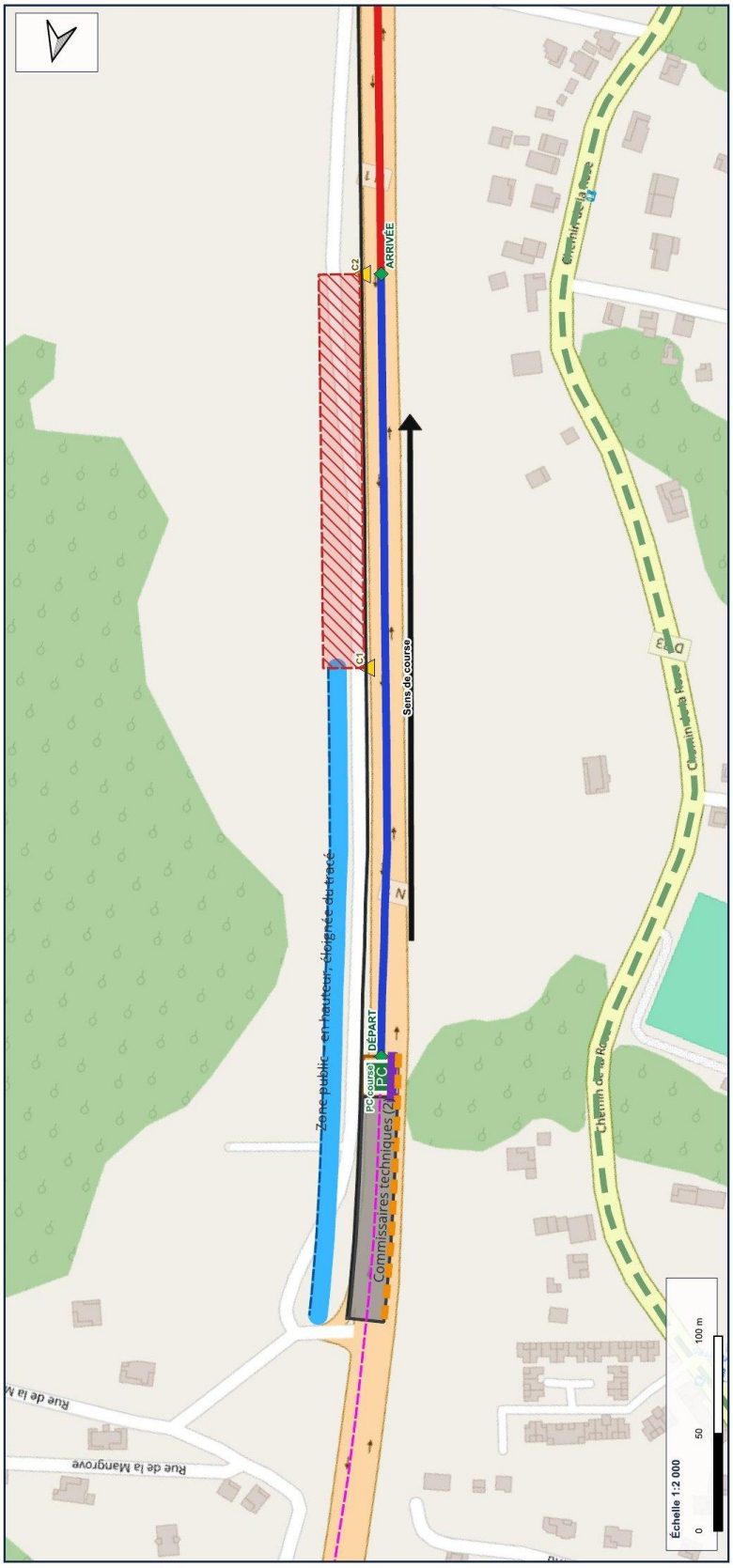
Extrait du plan d'implantation du dispositif (accès, parkings, paddock, prégrille, piste, zone public, officiels, secours et signalisation).

Ici, figure la planche 2 (détail du site de course) et la planche 8 (dispositif des officiels, du paddock à l'arrivée).



Run Les CLAVIER – Run moto 400 m

Plan du dispositif – page 8/9 : dispositif des officiels, du paddock à l'arrivée



DISPOSITIF DES OFFICIELS

- Pré-grille (PR 39+574 → 39+554) : jury et officiels de course, au PC course (officiels et organisateur).
- Paddock et pré-grille (PR 39+689 → 39+554) : 2 commissaires techniques, mobiles.
- C1 – commissaire de piste aux 200 m (PR 39+354), en hauteur derrière la glissière.
- C2 – commissaire de piste à la ligne d'arrivée (PR 39+151).
- Dispositif validé avec la ligue moto de Guadeloupe.

LÉGENDE

Parcours
- Glissière de sécurité
- Zone d'accélération (402,33 m)
- Zone de freinage (605 m)
- Lignes de départ / d'arrivée
- Sens de course

Zones
- Paddock
- Zone pré-grille
- Zone interdite au public
- Zone public

Officiels
- Jury et officiels de course
- Commissaires techniques (2)
- Commissaires de piste
- PC course

Circulation
- Itinéraire de déviation (RD33)

CARTOUCHE

Organisateur	Karukera Racing Team (KRT)
Évènement	Run Les CLAVIER – Run moto 400 m départ arrêté
Lieu	RN1 – Larose, Goyave (PR 38+300 à 41+300)
Date de l'évènement	Dimanche 29 novembre 2026
Version du document	V2.1 – 05/11/2026
Coordonnées	EPSG:4559 – RRAF 1991 / UTM 20N
Échelle / format	1:2 000 – A3 paysage – page 8/9

Sources : points de repère DEAL Guadeloupe ; IGN BD TOPO ; fond de plan © contributeurs OpenStreetMap ; RTS Vitesse FFM. Carte orientée selon l'axe de la piste (voir flèche du Nord). Emprises du paddock, de la pré-grille, des parkings et de la zone public figurées à titre indicatif.

ANNEXE II – DÉROULEMENT DES RUNS

Les commissaires de piste placés sur la piste (200 mètres et 400 mètres) informent le directeur de course, au moyen de leurs drapeaux (article 11), que la piste est dégagée et que les conditions de sécurité sont réunies.

Le directeur de course peut alors lancer les départs.

Lorsque tous les concurrents ont effectué leur run, le directeur de course envoie un bénévole préalablement désigné dans un véhicule serre-file afin d'aller chercher les pilotes.

À l'arrivée du véhicule serre-file, les pilotes regagnent le paddock en roulant en convoi et au pas. Le véhicule serre-file fermant la marche de ce convoi.

ANNEXE III – PLANNING DE LA COURSE

Jour	Début	Fin	Déroulement	Durée
Samedi 28 novembre 2026	**14h00**	**17h00**	Contrôles administratifs et techniques (Concept Motors, rue Thomas Edison, ZI de Jarry, Baie-Mahault)	3h00
Dimanche 29 novembre 2026	**7h00**		Fermeture de la RN1, pose de la signalisation de déviation	
	7h00	**8h00**	Mise en place du dispositif de sécurité Accueil et installation des pilotes au paddock	1h00
	7h30		Arrivée et installation de l'équipe médicale et des secouristes	
	7h45		Ouverture au public	
	8h00	**8h10**	Briefing commun avec la direction de course et les officiels	0h10
	8h10	**8h20**	Reconnaissance de la piste (non chronométrée)	0h10
	8h20	**8h30**	Briefing pilotes et mise en prégrille	0h10
	8h30	**12h30**	Qualifications (runs qualificatifs)	4h00
	12h30	**14h00**	Pause déjeuner	1h30
	14h00	**15h30**	Éliminatoires	1h30
	15h30	**16h45**	Règlement de compte	1h15
	16h45		Remise des prix	
	16h45	**17h30**	Démontage du dispositif, nettoyage, état des lieux de la chaussée	0h45
	17h30		Fin de la manifestation, réouverture de la RN1	

■ *Lignes sur fond jaune : organisation et sécurité (fermeture de la route, dispositif, secours, public). Lignes sur fond blanc : déroulement sportif.*